

Questions orales

dans l'industrie forestière. C'est le contraire. C'est en fait le gouvernement de la Colombie-Britannique qui n'a pas respecté ses engagements à l'égard de certains de ces programmes.

A la deuxième partie de la question je répondrai non, ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas renoncé à la possibilité de consacrer des fonds du programme Canada au travail à des projets sociaux et communautaires. Nous avons effectivement utilisé le programme Canada au travail pour des programmes qui encouragent et aident le secteur privé à créer des emplois. J'ignore si le député s'oppose à ce que l'on ait recours au secteur privé pour créer des emplois au Canada. J'espère sincèrement que non, car cela me semblerait un incroyable....

M. Waddell: C'est très bien.

M. Roberts: Il dit que c'est très bien. Il devrait donc approuver nos programmes au lieu de les critiquer.

M. Waddell: Mais qu'on n'enlève rien à l'autre secteur.

* * *

LE CODE CRIMINEL**LA PROSTITUTION DES MINEURS—L'EXISTENCE D'UN RÉSEAU INTERNATIONAL**

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Justice, je vais poser ma question au ministre suppléant, le solliciteur général. Le ministre de la Justice a déjà dit à mon collègue, le député de Saskatoon-Ouest, qu'il avait repoussé les recommandations précises du comité de la justice qui voulait faire considérer comme un crime le fait d'engager les services de mineurs à des fins de prostitution. Étant donné qu'en Colombie-Britannique les organismes policiers affirment qu'il existe un réseau de «poussins à éperviers» qui étend ses ramifications de Los Angeles à l'Union sud-africaine en passant par Vancouver—entendez par «poussins» les moins de 18 ans sur lesquels s'abattent des «éperviers» adultes—comment le ministre peut-il excuser le gouvernement de ne pas appliquer les recommandations du comité de la justice?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, le député sait que sous sa forme actuelle le Code criminel prévoit des peines pour détournement de mineurs. Le gouvernement va présenter un ensemble de mesures législatives dans le but de durcir les lois en matière de prostitution. Une Commission a d'autre part été créée, dont les députés de l'opposition devraient approuver le mandat. J'invite la Chambre à soutenir cette Commission dans le travail qu'elle a déjà entamé. Elle va s'occuper de certains des aspects controversés de la prostitution et proposer à la Chambre des solutions législatives.

LE TRAFIC DE JEUNES DE PART ET D'AUTRE DE LA FRONTIÈRE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre suppléant. Disons tout d'abord que le rapport dont il parle ne sera même pas remis au ministre avant décembre 1984. Entre-

temps, la police de Vancouver a en sa possession 7,000 photos de jeunes, dont certains n'ont que 13 ans, appartenant au réseau des «poussins à épervier», plus un carnet d'adresses où figurent les noms des victimes. Comme certains de ces jeunes sont originaires de Colombie-Britannique et d'autres de Los Angeles, qu'est-ce que le ministre fait pour mettre un terme à ce trafic de part et d'autre de la frontière?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, le député sait parfaitement que le genre d'activité dont elle parle tombe sous le coup du Code criminel, et que l'application de ce Code relève du procureur général de la province. D'après ce que j'ai lu dans la presse, le procureur général envisage d'intervenir à ce sujet.

* * *

L'ÉCONOMIE**LES PRÉVISIONS DU CONFERENCE BOARD QUANT À LA CROISSANCE**

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Peut-il nous dire ce que nous devons penser de la déclaration que le ministre des Finances a faite hier à Winnipeg devant la Chambre de commerce du Canada, déclaration dans laquelle il a dit notamment:

Notre croissance réelle cette année et l'année prochaine devrait être supérieure à celle de tous les pays qui ont participé au Sommet.

Or, dans un document publié aujourd'hui, le Conference Board signale que la croissance aux États-Unis sera cette année, de 3.4 p. 100 comparativement à seulement 3 p. 100 au Canada et qu'en 1984 et 1985 ce taux sera de 5.4 p. 100 et 3.1 p. 100 respectivement aux États-Unis, comparativement à 2.7 p. 100 et 0.4 p. 100 au Canada. Comment peut-on justifier cette déformation des faits de la part du ministre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre d'État (Relations extérieures)): Je pensais avoir bien fait comprendre, hier, madame le Président, qu'il ne fallait jamais trop se fier aux différentes statistiques qui sont publiées à tout moment. Aujourd'hui, nous avons par exemple, appris qu'au mois d'août le nombre d'emplois créés était tombé de 50,000 à 15,000 seulement. Or, si l'on étudie les statistiques des années passées, on s'aperçoit que le mois d'août est généralement un mois de relâche au cours duquel la croissance de l'emploi est moindre. J'ai ma ration quotidienne de statistiques.

Le Conference Board établit un lien entre la diminution des taux d'intérêt et la relance. Or, ce n'est là qu'un facteur. Le taux d'inflation et le taux de chômage diminuent. Il y a d'autres facteurs. C'est pourquoi il est difficile d'essayer de réagir à telles statistiques. La seule façon de connaître exactement la situation économique du Canada consiste à mettre toutes des séries de statistiques sur une seule feuille de papier. Je trouve donc difficile de livrer mes observations sur une seule série de données.